

USURPATION D'IDENTITÉ

Un filigrane pour l'éviter

Le gouvernement a mis en ligne un outil permettant d'ajouter, en quelques clics, un filigrane à n'importe quel document. Un réflexe utile pour sécuriser les envois de justificatifs d'identité.

— Par **MORGAN BOURVEN**

Devoir délivrer en ligne une copie de sa carte d'identité ou de son passeport à un tiers est assez fréquent, notamment lorsqu'on loue un véhicule, passe commande sur un site ou constitue un dossier immobilier. Ces pièces contiennent des données personnelles très sensibles (nom, date de naissance, adresse...). Si elles tombent entre de mauvaises mains, elles risquent d'être détournées à des fins criminelles telles que l'usurpation d'identité. Même auprès d'entreprises reconnues, la communication de vos papiers n'est pas sans danger. En mai dernier, l'agence Voyageurs du Monde a été victime d'une cyberattaque au cours de laquelle 10 000 photocopies de passeports stockées sur ses serveurs ont été dérobées. Elles ont ensuite été diffusées sur le Darknet, un réseau caché qui n'est pas accessible via les moteurs de recherche traditionnels.

À usage unique

Afin de sécuriser ce type d'échanges sur le Web, le programme Beta.gouv.fr, mis en place pour aider les administrations publiques à bâtir des services numériques

«utiles, simples, faciles à utiliser et qui répondent vraiment aux besoins des gens», a développé FiligraneFacile. Cet outil, disponible sur Filigrane.beta.gouv.fr, permet, avant d'expédier n'importe quel justificatif, d'y insérer en filigrane une mention personnalisée telle que «Document exclusivement destiné à la location immobilière», «Transaction du 3 août 2023 avec monsieur Dupont», etc. Grâce à ce texte incrusté dans l'image, la pièce transmise au format PDF ne peut pas, en principe, servir à un autre usage que celui indiqué préalablement par l'internaute. Impossible pour un escroc d'ouvrir un compte bancaire avec, par exemple. Les originaux ne sont pas conservés sur la plateforme et le fichier filigrané est effacé après son téléchargement.

À défaut de recourir à ce service, sachez qu'au moment de fournir une photocopie de vos papiers d'identité, vous pouvez très bien écrire dessus afin d'obtenir le même résultat, voire, en fonction du motif de l'envoi, y masquer certaines informations, ce qui empêchera les personnes malintentionnées de les réemployer dans un autre contexte. ♦

APPLI

Dans les starting-blocks

L'application mobile France Identité, en développement depuis 2018, sera déployée dans le courant de l'hiver 2023-2024, après une phase de test menée cet été auprès de 110 000 utilisateurs. Disponible sur les téléphones Android et iOS, elle vise à faire gagner du temps et à améliorer la sécurité en réduisant le nombre de cas où un citoyen doit montrer sa pièce d'identité ou en envoyer une copie. Avec cette appli, celui-ci s'identifiera en ligne aux services de l'État, justifiera son identité lors d'une ouverture de ligne téléphonique ou de compte bancaire, mais donnera aussi procuration à un proche pour qu'il récupère un colis, voire qu'il vote à sa place. Cette procuration dématérialisée sera testée en 2024, lors des élections européennes, dans le Rhône, les Hauts-de-Seine et l'Eure-et-Loir. France Identité pourra aussi être employée pour présenter son permis de conduire lors d'un contrôle routier ou de la location d'un véhicule. Et faire office d'attestation de majorité : il sera possible de prouver son âge sans dévoiler son nom ni son adresse. Par exemple, afin d'être autorisé à entrer dans un bar ou, peut-être, à accéder à un site pornographique, ce dernier étant censé vérifier que l'internaute a bien plus de 18 ans.



Avec FiligraneFacile, il devient compliqué de détourner vos justificatifs.

V. LEBLANC